

## Rapport minoritaire de la commission des finances sur le préavis municipal no. 81/2025 Demande de crédit complémentaire au budget 2025 en faveur du FC Romanel

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (ci-après COFIN) constituée par son Président M. Simon Schülé, ses membres Mmes Ariane Morand, Filomène Garcia (excusée), Nadia Pisani Ben Nsir et M. Philippe Noël a rencontré la Municipalité *in corpore* le 2 juin 2025 pour discuter du préavis cité en titre.

Au préalable à cette séance, la COFIN avait reçu la copie du courrier adressé à la Syndique daté du 31 mars 2025 sollicitant une aide financière de CHF 20'000.-, les comptes et bilans des saisons 2019 à 2024, la liste des joueurs et l'état des cotisations facturées à ce jour.

La COFIN ne disposant pas des chiffres provisoires de la saison 24-25 lors de la séance du 2 juin et les chiffres des saisons antérieurs ne concordant pas entièrement avec l'analyse de la Municipalité dans son préavis, la COFIN a décidé de s'entretenir directement avec le Comité du FC Romanel le mardi 10 juin à 18h00. Elle a rencontré les personnes suivantes : M. Francisco Rodriguez, Président sortant, M. Toni Pedrazzi, Vice-Président sortant, M. Frédéric Stidel, Trésorier, M. Philippe Guex, en charge du sponsoring et M. Georges Remundo.

La COFIN s'est réunie une dernière fois le 10 juin 2025 (Ariane Morand excusée) après la séance avec le Comité de FC Romanel pour statuer et rédiger son rapport. Les avis divergeant sur les conclusions, un rapport de majorité a été rédigé par 3 membres et le présent rapport de minorité par la rédactrice et signataire, Mme Nadia Pisani Ben Nsir, le dernier membre de la COFIN restant indécié au moment de sa rédaction.

### Analyse financière

Les chiffres provisoires de la saison 24-25 (comptes du bilan, compte d'exploitations et compte de résultat) transmis à la COFIN par la Municipalité ne permettaient pas de vérifier la situation financière (pas de report du soldes et pas de boucllement provisoire). La rédactrice a donc contacté directement la fiduciaire pour demander en urgence un boucllement provisoire ce qui a été fait le 13 juin 2025. La fiduciaire a confirmé que les soldes à nouveau avait bien été reportés lors de ce boucllement provisoire et qu'en l'état actuel des factures saisies, une perte d'environ CHF 30'000.- ressortait du boucllement. Selon la fiduciaire, il convient toutefois de prendre avec prudence ce résultat, mais plus plutôt positivement. En effet, la fiduciaire n'est pas en charge de la saisie, mais a constaté que toutes les factures à payer sur la liste transmise par M. Rodriguez, n'ont pas été saisies, mais également et surtout, que le chiffre d'affaires de la buvette doit encore être balancé comptablement, opération qui est réalisé en fin de saison. Ci-dessous un extrait du courriel de la fiduciaire :

*La caisse du club, selon la comptabilité est très nettement négative. Ceci sera corrigé lors du boucllement des comptes 2024-25 car nous passons la totalité du chiffre d'affaires selon la caisse du club. Vous pouvez donc partir du principe que le résultat sera amélioré de 59'000 francs par rapport aux documents transmis. En revanche, je vous confirme également que la totalité des factures qui figurent dans le fichier Excel que vous venez de me transmettre, de CHF 34'274.75 ne sont pas saisies en comptabilité à ce jour. Il faut donc en tenir compte en diminution du résultat.*

Pour résumer, nous avons donc la situation suivante :

Perte selon comptabilité	-33'884
Chiffre d'affaires caisse à ajouter	59'000
<b>Factures complémentaires à saisir</b>	<b>-34'274</b>
Perte provisoire à ce jour	-9'158

Cette perte, cumulée aux factures devant être encaissées auprès des membres du club (22'735) semble à première vue cohérente pour justifier le montant des factures ouvertes à ce jour.

A noter que le chiffre de CHF 22'735.- n'est pas constitué uniquement des cotisations, mais également du solde du sponsoring facturé.

Lors de la séance du 10 juin avec le Comité du FC Romanel, la COFIN a pu faire le point sur la situation financière qui concorde avec l'analyse de la fiduciaire :

- Liquidités : le solde à disposition au 10 juin 2025 s'élève à CHF 2'000.-
- Sponsoring : le montant escompté du sponsoring pour la saison 24-25 s'élevait à CHF 24'600.-. Le montant encaissé à ce jour s'élève à CHF 16'000.-. L'entier du solde ne sera pas encaissé, certains sponsors étant proche de la faillite. Le Comité a toutefois bon espoir d'encaisser encore CHF 2'000.-. Un nouveau sponsor est également en attente, qui pourrait rapporter entre env. CHF 2'000.-. A noter que les contrats de sponsoring ont une durée de 3 ans depuis la date de signature, mais nous n'avons pas pu voir l'échéancier de paiement.
- Cotisations : les cotisations facturées pour la saison 24-25 s'élèvent à CHF 47'000.-. CHF 15'000.- restent impayées à ce jour, dont ¼ concernent les juniors et ¾ les actifs. Les moyens de rétorsion pour récupérer ces montants sont faibles. Un joueur sera « boycotté » donc empêché de jouer mais, généralement à partir du second tour du championnat. La COFIN a fait remarquer au Comité qu'un suivi plus rigoureux des encaissements doit être mis en place. La procédure de rappel est trop lente. Il est difficile qu'elle part des CHF 15'000.- pourra encore être encaissée.
- Subventions J+S : les encaissements J+S 23-24 aurait dû s'élever à env. CHF 12'000.-. Seuls CHF 6'000 ont pu être encaissés selon les informations fournies. Pour la saison 24-25, au vu des équipes annoncées avec des effectifs prudents auprès de J+S entre CHF 6 et 8'000.- devraient être encaissés au mois d'août 2025.
- Factures : le montant des factures à payer au 10 juin s'élève à CHF 34'000.- dont une grande partie concerne les défraiements des entraîneurs env. CHF 19'000.- et des frais à l'ASF et à l'ACVF d'env. CHF 9'000.-. M. Rodriguez nous informe qu'il est possible de négocier un report de paiement avec l'ASF et l'ACVF. A noter également qu'une séance entre le Comité et les entraîneurs a eu lieu 5 juin pour négocier éventuellement un report des défraiements, voire une réduction. La rédactrice n'est pas au courant de l'issue de cette séance.
- Manifestations : « graines de foot » va être organisée samedi 14 juin. Au vu des résultats des éditions précédentes, le Comité espère engranger un bénéfice de CHF 5'000.-. D'autres événements sont d'ores et déjà agendés, dont les repas de soutien qui au vu des chiffres des années précédente génèrent des bénéfices entre 5 et 6'000.-.
- Buvette : la gestion de la buvette va être modifiée. Auparavant, le tenancier était rémunéré comme salarié par le club. Son contrat arrivera à échéance à fin juin. Il poursuivra son activité pour la saison prochaine en payant une location au club qui reste à déterminer, mais probablement CHF 1'000.- par mois sur 7 mois d'activité, soit environ CHF 7'000.-. Les bénéfices par contre appartiendront au tenancier. En comparaison avec les chiffres actuels (bénéfices buvettes moins salaires), le club devrait sortir gagnant si elle négocie correctement la location.

En résumé, l'analyse de comptes des saisons précédentes fait ressortir une évolution constante des coûts non maîtrisables purement liés à l'activité footballistique (arbitrage, frais ASF&ACVF, arbitrage) qui ne peuvent pas être compensés par les cotisations et qui sont non négociables. Les montants des subventions J+S ont toujours été encaissées jusqu'à la problématique soulevée par le FC Romanel en lien avec le manquement

d'un collaborateur en 23-24. Les montants de sponsoring ont également toujours été constants, sauf cette saison. A l'exception des ventes de vins et raclettes, les autres activités (tournois, graines de foot, repas de soutien) sont bénéficiaires. Quant au 50<sup>ème</sup>, selon les chiffres finaux transmis à l'assemblée générale du 4 décembre 2024 par le Président du Comité de la manifestation, cette dernière n'a quasiment pas coûté au FC Romanel, ce que nous a confirmé le trésorier.

La COFIN a relevé que la décision d'augmenter les cotisations n'est pas du ressort du Comité mais de l'AG du club. Le Comité proposera, lors de l'AG extraordinaire fixée au 23 juin 2024, une augmentation de CHF 75.- de toutes les cotisations. Le président sortant, M. Rodriguez relève qu'en comparaison à d'autres clubs, les cotisations actuelles sont trop basses. La COFIN espère que la proposition sera acceptée. Le renouvellement du Comité sera également à l'OJ de l'AG extraordinaire. La COFIN a demandé aux membres restants si malgré les difficultés actuelles ils prévoyaient de poursuivre leur mandat. A priori, à l'exception du Président sortant et du Vice-Président qui quittera le Comité mais restera au service du club, les autres devraient continuer la saison prochaine pour autant que de nouveaux membres rejoignent le Comité pour répartir la charge de travail. Il appartiendra au nouveau Comité de concevoir un budget qui sera quant à lui, présenté lors de l'AG ordinaire du club qui elle devrait avoir lieu en septembre 2025.

### **Avis de la minorité de la COFIN**

Le FC Romanel se trouve dans une situation délicate, mais pas insurmontable. Plusieurs mesures sont envisagées pour assainir la situation et repartir sur de bonnes bases, il s'agit notamment de rechercher de nouveaux sponsors, augmenter les cotisations dans une proportion raisonnable, gérer les encaissements des cotisations plus rapidement, louer la buvette. Une synergie avec le FC Cheseaux est également évoquée, mais ne pourra pas avoir lieu dans un proche avenir, en tous les cas pas pour la saison à venir.

La COFIN a déjà relevé à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de directives ou de règles précises quant à l'octroi des montants alloués dans le cadre du compte 32901 Sociétés locales - 363600 subventions. Le postulat déposé lors du conseil du 5 juin par M. Olivier Bovet demandant un soutien au mouvement junior du FC Romanel et proposant de réfléchir à la mise en place d'une politique de subvention des associations de la commune permettra d'avoir un retour sur le sujet. La rédactrice ne partage donc pas l'avis de la Municipalité concernant le potentiel non-respect du principe d'égalité de traitement entre les structures soutenues par la commune de Romanel. D'autres sociétés locales reçoivent des aides, qu'elles soient financières ou en nature sans règles particulières. En ce sens, elles utilisent également de l'argent public sans offrir obligatoirement plus de garantie que le FC Romanel quant à leur pérennité dans le temps. Par contre, ces sociétés permettent d'offrir des activités à la population et font vivre le village, comme le fait le FC Romanel depuis 50 ans.

La rédactrice estime important de soutenir une société locale ancrée dans la région qui permet à de nombreux jeunes et moins jeunes d'exercer une activité sportive reconnue pour son rôle essentiel pour la santé et la cohésion sociale. Comme nous le confirme le Comité du FC Romanel, en cas de dissolution immédiate du club, il sera difficile aux jeunes licenciés de retrouver une place dans les clubs avoisinants faute de places disponibles et surtout de temps.

Les finances de la commune permettent largement de soutenir ponctuellement le FC Romanel. La rédactrice est d'avis de laisser une chance au FC Romanel de maintenir son activité, mais pas sans conditions. Elle préconise de débloquer une aide de CHF 10'000.-, CHF 5'000.- immédiatement sans conditions pour permettre de boucler la saison 24-25, CHF 5'000.- sous réserve que lors des 2 prochaines AG successives, l'augmentation des cotisations ait été validée, un nouveau Comité formé, les comptes finaux bouclés et surtout un budget 25-26 présenté et validé par l'AG.

### **Conclusions**

Compte tenu des éléments ci-dessus, la rédactrice propose d'amender les conclusions du préavis 81/2025 et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

## Amendement

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No. 81/2025 adopté en séance de Municipalité du 19 mai 2025 ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

1. d'accepter un crédit complémentaire de CHF 10'000.- au budget de fonctionnement 2025 en faveur du FC Romanel ;
2. de débloquer cette somme comme suit :
  1. CHF 5'000.- immédiatement et sans conditions en utilisant le compte 32901- Société locales - 363600 subventions.
  2. CHF 5'000.- sous réserves des conditions suivantes :
    1. Transmissions du PV de l'AG extraordinaire du 23 juin 2025 confirmant l'augmentation des cotisations et la formation du nouveau Comité,
    2. Transmission du PV de la future AG ordinaire dont la date reste à fixer, avec la validation des comptes 24-25 et la validation du budget 25-26.

Romanel, le 14 juin 2025.

La rapporteure



**Nadia Pisani Ben Nsir**